

COMPTE-RENDU ET PROCES VERBAL

Sous réserves des modifications pouvant être apportées lors de son vote au prochain Conseil Municipal

L'intégralité de la séance est disponible au format audio en Mairie

Nombre de conseillers en exercice	29	L'an deux mille vingt, le lundi dix-sept février à vingt heure trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Frédéric BONNICHON, Maire.
Nombre de conseillers présents	22	
Nombre de pouvoirs enregistrés	02	
Nombre de conseillers votants	24	

Étaient présents (22) :

M. Frédéric BONNICHON - Mme Danielle FAURE-IMBERT - M. Lionel CHAUVIN - Mme Marie CACERES - M. Ramon GARCIA - M. Serge BRIOT - Mme Nathalie ABELARD - M. Gilles DOLAT - Mme Emanuelle MECKLER - M. Dominique RAVEL - M. Thierry VIDAL - Mme Arminda FARTARIA - Mme Marie ROUVIER-AMBLARD - M. Pierre FASSONE - Mme Chantal CRETIN - Mme Catherine MAUPIED - M. Franck POMMIER - M. Jean-François MESSEANT - Mme Brigitte GUILLOT - M. Jacques CREGUT - Mme Marie-Christine PIRES - M. François CHEVILLE - M. Guy VEILLET - Mme Anne MIGNOT - M. Cédric CHAMPION

Absents représentés et pouvoirs (2) :

Mme Mathilde MORGE-CHANUDET représentée par Danielle FAURE-IMBERT
M. Louis LEVADOUX représenté par Marie CACERES

Absents excusés (3) :

Mme Nathalie RENOU
Mme Sylvie BORDAGE

M. Louis LEVADOUX est nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30. Il demande si le compte-rendu de la séance du 17 décembre 2019 appelle des remarques particulières de la part de l'assemblée. Aucune remarque étant formulée, **le compte rendu du 17 décembre 2019 est ainsi adopté à l'unanimité.**

ADMINISTRATION GENERALE

1. RETOUR SUR LES DECISIONS DU MAIRE PRISES DU 11 DECEMBRE 2019 AU 11 FEVRIER 2019

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Par délibération du 12 avril 2014, modifiée le 12 février 2016, le Conseil Municipal a délégué une partie de ses attributions au Maire. Le tableau ci-dessous récapitule les décisions prises en vertu de l'article 2122-22 du CGCT, pour celles d'un montant supérieur à 4 000 € HT, soit 4 800 € TTC.

N° d'alinéa	N° de décision	TIERS	OBJET	MONTANT HT
3	19D-081	Crédit Agricole	Réalisation d'un emprunt pour le parking dédié au Resort – 25 ans – Taux fixe 1.06 %	1 000 000 €
3	19D-082	EUROVIA	Réfection de l'Assainissement Chemin des Gîtes	294 880 €
3	19D-083	Caisse des Dépôts	Réalisation d'un emprunt pour les réseaux EAU dédié au Resort – 60 ans – Taux fixe 1.50 %	1 400 000 €
3	19D-084	Caisse des Dépôts	Réalisation d'un emprunt pour les réseaux Assainissement dédié au Resort – 60 ans – Taux fixe 1.50 %	1 600 000 €
26	20D-008	ETAT	Demande de subvention au titre de la DETR 2020 - BARADUC	90 000 €
26	20D-010	ETAT	Demande de subvention au titre de la DETR 2020 – MAISON PAYSAN – PARC THERMAL	150 000 €
26	20D-011	ETAT	Demande de subvention au titre de la DETR 2020 – HALL DES SOURCES – PARC THERMAL	150 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DES DECISIONS PRISES

Préambule :

2020 étant une année de renouvellement électoral, nous avons fait le choix de voter nos comptes administratifs 2019 lors de ce dernier conseil précédent les élections municipales. Habituellement, nous votons les budgets en février puis les comptes administratifs en juin. En effet, il nous a semblé important de clore ce mandat avec une présentation des comptes à fin 2019 dès février, en parallèle du vote des budgets, mais aussi de revenir synthétiquement sur notre gestion des finances depuis 2008. Cela permet de rendre compte de la gestion complète de l'année 2019 notamment.

La note de synthèse, pour sa partie financière, sera donc articulée comme suit :

- Une introduction avec les idées forces et les chiffres clés qui ont guidés notre action depuis 2008
- La présentation globale du budget principal **Commune** avec :
 - la présentation du CA 2019
 - l'affectation du résultat 2019 sur 2020
 - le vote des taux communaux pour 2020
 - le vote des subventions aux associations pour 2020
 - la présentation et le vote du BP 2020
 - l'état des acquisitions et des cessions sur 2019
- Pour les budgets **Eau et Assainissement** désormais transférés à RLV depuis le 1^{er} janvier 2020 :
 - la présentation des CA 2019
 - les modalités de transfert des excédents
- Pour le budget **Théâtre** :
 - la présentation du CA 2019
 - l'affectation du résultat 2019 sur 2020
 - la présentation et le vote du BP 2020
- Pour les budgets **Sources et Parking** :
 - la présentation des CA 2019
 - l'affectation des résultats 2019 sur 2020
 - la présentation et le vote des BP 2020
 - le vote du loyer 2020 pour les sources

NOTA : Par souci de clarté et de simplification de lecture, les tableaux présentés ci-après réunissent les **comptes administratifs depuis 2017** (2 exercices antérieurs), le **budget prévu en 2019**, le **compte administratif 2019** donc le **réalisé 2019**, les écarts et commentaires entre le prévu et le réalisé, le **BP 2020** ainsi que les projections jusqu'en 2022.

Conseil Municipal du 17 février 2020

PRESENTATION DE LA GESTION FINANCIERE DEPUIS 2008, DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

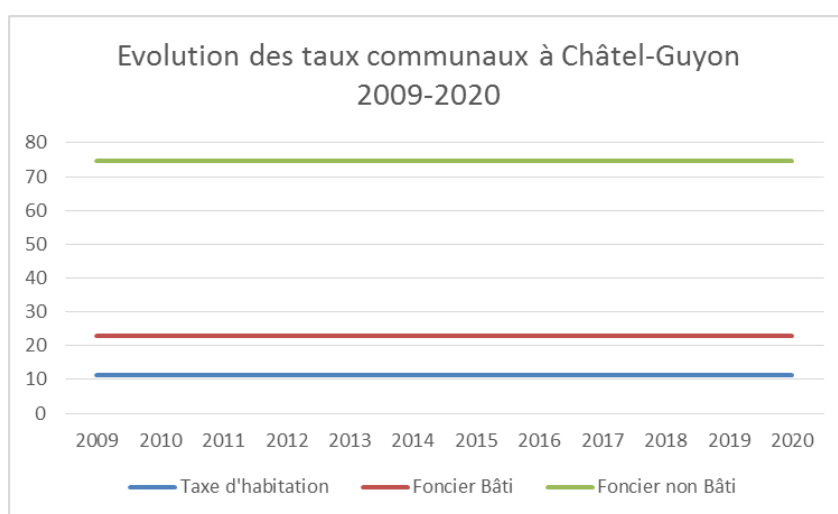
&

DES BUDGETS PRIMITIFS 2020

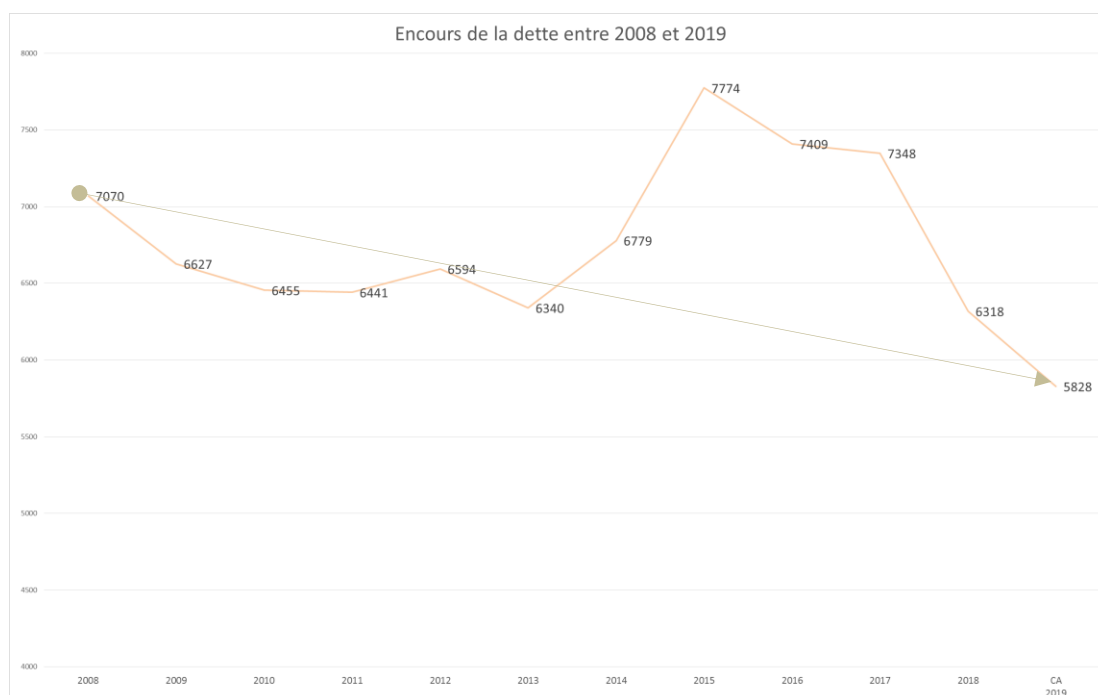
NOTRE GESTION FINANCIERE DEPUIS 2008 :

*S'il fallait retenir **4** chiffres, ce serait :*

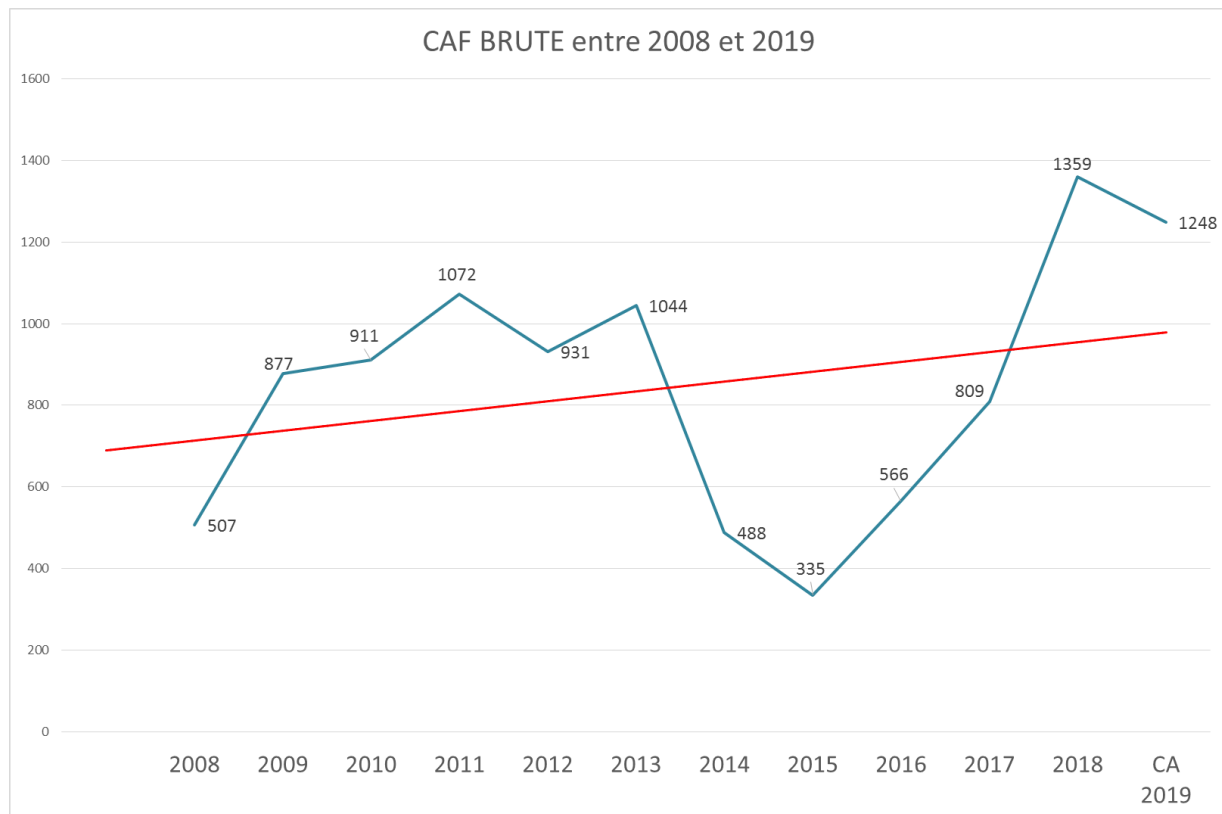
⇒ **0 %**, c'est le taux d'augmentation de la fiscalité locale depuis **11 ans**



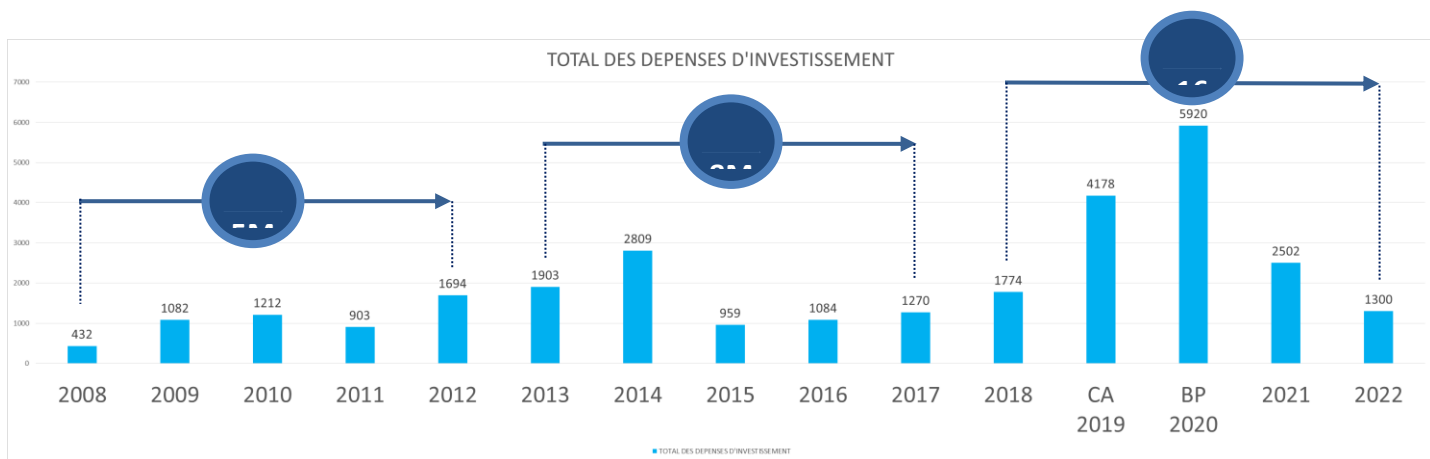
⇒ **- 18 %**, c'est la baisse de l'encours de la dette entre **2008** et **2019**



⇒ **+ 146 %**, c'est le l'évolution entre la CAF **2008** et celle générée sur **2019**



⇒ **29M€**, c'est le montant total investi à Châtel entre **2008** et **2022** via le budget communal



* Le détail du PPI 2018-2022 est présenté ultérieurement dans la note de synthèse

Ces 4 chiffres confirment la maîtrise des dépenses de fonctionnement est la clé d'une capacité à investir.

« Une ville bien gérée, c'est une ville d'avenir. »

LES ORIENTATIONS POUR 2020...

Le débat d'orientation budgétaire présenté le 17 décembre dernier a rappelé le contexte national et châtelluyonnais dans lequel le budget 2020 a été préparé. Les atterrissages pour 2019 présentés sont conformes au réalisé, ce qui a permis de maintenir les orientations envisagées.

Malgré une perte de recettes cumulées de plus d'2,9 millions d'euros depuis 2012, essentiellement liée aux crédits d'État via les baisses de DGF, notre ambition repose sur une stratégie financière constante. Celle-ci implique, en fonctionnement, une exigence de sérieux, avec la maîtrise de la dette, la stabilité de la fiscalité directe locale et la réduction des dépenses de fonctionnement, visant à consolider notre autofinancement.

Concernant les taux d'imposition de la commune, ils resteront cependant inchangés, donc identiques à ceux votés depuis 2009, **soit 11 ans**, des choix stratégiques ayant été fait pour ne pas augmenter la fiscalité municipale.

Compte tenu de l'incertitude actuelle concernant l'évolution de la dotation forfaitaire aux communes, les budgets restent établis sur des bases prudentes.

- **CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT**, il est à souligner l'effort fait pour contenir les dépenses sur de nombreux postes tout en essayant de conserver une qualité du service rendu aux citoyens de la commune, malgré une attention particulière portée à la masse salariale.

Ainsi, pour 2020 les **manifestations habituelles seront maintenues**, dans les domaines de la culture, du sport, de l'environnement, qu'elles soient organisées par nos équipes ou par des partenaires extérieurs :

- La saison culturelle 2020/2021 au Théâtre
- Antiqua
- Le festival Jazz aux Sources
- Les marchés nocturnes et la foire d'automne
- Le forum des associations
- Le trail Roc du Diable
- La semaine de lecture Balade au Pays des Livres
- Le week-end du jeu
- Le Festival de Caricatures de Châtel-Guyon
- Les récrés du Parc

Un nouvel événement MAJEUR se déroulera également en 2020 à Châtel-Guyon, avec le départ d'une étape du Tour de France 2020 ! C'est un éclairage exceptionnel pour notre cité et l'agglomération de Riom. De nombreux évènements sont en préparation.



Notons également la possibilité de maintien des services propres à notre ville, comme les Temps d'Activités Périscolaires, ambitieux et gratuits pour les familles, et plus globalement un niveau de service municipal inchangé, apprécié de tous.

- **S'AGISSANT DE L'INVESTISSEMENT,**

Après les phases de programmations financières, techniques et fonctionnelles réalisées en 2017, d'études en 2018, d'enclenchement des phases de travaux en 2019...

2020 est l'année d'achèvement des grands projets du PPI, avec :

- Le Pôle raquette à la Vouée, avec la phase 1 portant prioritairement sur les structures dédiées au tennis
- Le nouveau réseau thermal
- La phase 1 des travaux d'aménagement du Cœur de Ville sur de l'Avenue de Gaulle, la place Brosson, et les rue Hugo et Gunchères
- Le déploiement de la vidéoprotection

Et aussi l'année de lancement d'une seconde phase d'investissements liés et connexes à la 1^{ère} phase, avec :

- Le lancement de la requalification de l'Avenue BARADUC à l'automne
- La requalification du Parc Thermal & Le débat autour du devenir des Thermes Henry
- Le déploiement de caméras de vidéoprotection complémentaires

Parallèlement, nous préservons les enveloppes financières habituelles dédiées aux investissements courants pour permettre de répondre au plus près aux besoins quotidiens des habitants, enfants, adolescents, parents, sportifs, promeneurs, élèves, seniors, membres des associations...

Nous travaillons donc autour de deux blocs distincts, à savoir,

- les investissements dits « courants »
- et les investissements « structurants »,

PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 ET DES BUDGETS PRIMITIFS 2020 PAR BUDGET

LE BUDGET COMMUNAL

Commune	2017	2018	BP 2019	⚡	BP 2019 VS CA 2019	CA 2019	BP 2020	2021	2022
Attenuation de charges	127	48	50	+ 74	Indemnités Journalières CLM/CLD/Mater/Maladie Pro/Accidents de service	124	60	60	60
Produits de services	513	537	450	+ 53	Refacturation de la TF Henry à la SEM sur 2019 pour 50K€	503	470	490	510
Redevances autres (loyer CDC...)					Participation à venir de la CDC sur montage SEM ad hoc		30	30	30
Impôts et taxes	4608	4707	4610	+ 158	TF +72K€ / Jeux +15K€ / taxe sur droit mutation +67K€ / Taxe funéraire +3K€	4768	4794	4821	4848
dont Produits des jeux	495	571	520	+ 15	Jeux +15	535	533	533	533
dont Produits impôts directs courants (TH-TF-TFNB)	2836	2903	2900	+ 72	Revalorisation des bases BP19 à + 0,5%, réel CA 19 à + 2,2%, BP20 + 0,9%	2972	2998	3025	3052
dont Produits impôts directs Projet thermal RT-RPA									
dont Produits impôts directs Quantum									
dont Produits impôts directs Autres Urbanisation									
Dotations et subventions	1770	2006	1990	- 6	DGF+DNP à - 49K€, Aides CAF + 6K€, Aides CUI à + 15 K€...	1984	1955	1955	1955
dont DGF (à partir de 2016, effort redressement neutralisé par souci de clarté)	1585	1672	1664	- 49	-20 DGF pas de DNP s/2019 d'où -29	1615	1615	1615	1615
Excédent de l'Eau et Assainissement transfert RLV				+ 0	Fonctionnement 480 K€		250	250	
Autres produits	50	53	40	+ 24	Locations salle en +24K€	64	40	40	40
TOTAL DES RECETTES GESTION COURANTE	7068	7351	7140	+ 303		7443	7599	7646	7443
RAP	6	3	0	+ 17	Reprise s/provision s/créances douteuses	17	0	0	0
Travaux en régie	450	450	450	+ 49	Travaux en régie +49K€	499	500	500	500
Produits exceptionnels	34	12	0	+ 0		0	0	0	0
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7552	7813	7590	+ 369		7959	8099	8146	7943
Attenuation de recettes (FPIC, Casino jusqu'à 2017)	189	114	114	- 6		108	108	108	108
Charges à caractère général	1679	1593	1650	+ 150	TF Henry + 50K€ / TF Printania + 12K€ / Facturation 2018 + 80K€	1800	1700	1700	1700
Charges de personnel	3688	3597	3730	- 107	Com à 3 934 - 311 refacturé (Eau 107K€/ Ass 157K€ / Sources 17K€ / Th 30K€)	3623	3839	3850	3870
Pour info Mise à dispo personnel autre budget		244	206	+ 106		312	230		
Autres charges (dont subvention théâtre)	911	892	1010	- 34	Transfert dette du Théâtre	976	988	988	988
Loi SRU								100	90
TOTAL DEPENSES GESTION COURANTE	6467	6196	6504	+ 3	0	6507	6635	6746	6756
Intérêts	276	258	222	- 18	Emprunt s/2019 décalé en 2020	204	262	351	320
dont Commune	252	239	222	- 18		204	262	351	320
dont Théâtre	25	19	0	+ 0		0	0	0	0
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6743	6454	6726	- 15		6711	6897	7097	7076
EBF	601	1155	636	+ 300		936	964	900	687
CAF BRUTE	809	1359	864	+ 384		1248	1202	1049	867
Capital	820	806	759	+ 1		760	867	921	876
Théâtre	49	49	0	+ 0		0	0	0	0
Commune	613	707	707	+ 1		708	840	894	849
EPF	158	50	52	+ 0		52	27	27	27
				+ 0					
CAF NETTE	147	603	157	+ 383		540	361	155	18
Capacité de désendettement	9,08	4,65	9,50			4,67	8,17	8,49	9,26

LE FONCTIONNEMENT : compte administratif 2019, le budget primitif 2020 et les projections 2021-2022 :

	CA 2019	BP 2020	Projections 2021-2022
En recettes :			
Atténuation de charges	+ 74 K€ : Des remboursements d'arrêts maladie supérieurs aux prévisions, liés au placement d'un agent en congé longue maladie, et au maintien des contrats aidés	Une prévision à 60K€.	Une tendance à 60K€ qui reste l'hypothèse basse pour ce poste
Produits de services	+ 53 : des produits de service « gonflés » par l'effet de la refacturation de la TF des Thermes Henry pour 50K€	Une prévision prudente à 500K€. Il est à noter une légère hausse depuis 2016	Les produits de service ont tendance à augmenter également avec la hausse de la fréquentation du centre de loisirs
Redevances	/	Création de cette ligne en vue des accords en cours avec la Caisse des Dépôts	
Impôts et taxes	+ 158 K€ : effet de la dynamique des bases pour 72K€, légère augmentation du PBJ Casino	Des prévisions prudentes avec un effet base annoncé par le gouvernement à +0.9%, et un PBF Casino estimé à 535K€, comme en 2019.	Des prévisions à + 0.9 % pour les bases fiscales donc plutôt prudentes, un PBJ à 535 K€
Dotations et subventions	- 49K€ : Perte de 20K€ de DGF et de la DNP pour 29K€	Gel des dotations annoncé donc une prévision de DGF identique au CA 2019	Prudence sur poste avec projections étales
Excédent de l'Eau	/	Les accords avec RLV tendent vers une récupération de 50% des excédents de fonctionnement au profit des communes donc 500 K€, 250K€ d'inscrits pour 2020	Et 250 K€ de provisionnés pour 2021.
Autres produits : locations	+ 24 K€ : Conforme aux prévisions prudentes	40K€ d'inscrits, prévision prudente	40K€ d'inscrits, prévision prudente
En dépenses :			
Atténuation de recettes	FPIC Conforme aux prévisions	Inscription à hauteur du réalisé 2019	Prévision étale pour 2021-2022
Charges générales	+ 150 K€ : + 50 K€ de TF des Thermes Henry + 80K€ de facturation 2018 payée sur 2019	Inscription de 1 700K€ à tenir : 70K€ de travaux externes basculés en investissement	Poste à maîtriser, 1 700 K€ est le niveau moyen pour Châtel depuis 12 ans
Charges de personnel	Les refacturations 2019 sur les autres budgets liées aux travaux du Cœur de Ville ont permis d'atteindre un niveau bas sur le budget communal	3 839 K€ de prévu : c'est la somme des traitements total 2020 après refacturation sur le Théâtre (107K€) et à RLV (200K€)	Un niveau de charges de personnel maîtrisé tout en étant lucide sur le niveau nécessaire de service à l'utilisateur et à l'organisation
Autres charges et intérêts	Conforme au prévisionnel	Des intérêts en hausse liés aux emprunts 2020 du cœur de ville	Une hausse attendue des intérêts sur 2021-22, avant une baisse à partir de 23
Les ratios :			
CAF Brute	1 248 K€ : un haut niveau de CAF Brute	Un niveau élevé lié également aux excédents de l'eau (Cf point infra sur l'eau et l'assain.)	Idem, le solde des excédents de l'eau abondera 2021
CAF Nette	Positive après remboursement de l'annuité	Idem que 2019	Suffisante sur 2022, excédentaire ensuite
Capacité de désendettement	A 5 ans, ratio excellent	A 8 ans, ratio toujours très bon	Autour de 10 ans, bon ratio.

L'INVESTISSEMENT

① Les investissements courants :

Ce sont **500 K€** de travaux en régie, c'est-à-dire conduits et réalisés par nos services, et **775 K€** de travaux dits « extérieurs » qui seront assurés par des entreprises, soit **1 275 K€** d'investissements sur le budget communal, auxquels il faut ajouter 140 K€ de « reste à réaliser » soit **1 415 K€** au total sur le seul budget communal.

On retrouve principalement les travaux faits sur écoles, les bâtiments communaux, les équipements sportifs, les achats de matériels divers et les réfections de voirie hors PPI (Cf. ci-après).

Pour **2020**, les principaux investissements dits courants entreprises sont :

Au titre des « reste à réaliser » de l'année 2019 :

- La poursuite de la mise en Accessibilité des bâtiments communaux (ADAP)
- La 2^{ème} tranche de la mise en sécurité des écoles
- La réfection du mur du Presbytère et de son environnement direct
- Le renforcement du mur du cimetière de Saint-Hippolyte

Pour 2020, les investissements au titre des bâtiments communaux :

Aux écoles (en plus des reports cités ci-avant):

- Réfection de la toiture à l'école de St-Hippolyte
- Changement de fenêtre à l'arrière de l'école de St-Hippolyte
- Aménagement d'une salle d'activité à l'école de St-Hippolyte
- Végétalisation de la cour de l'école Pierre RAVEL
- Réalisation d'une étude acoustique à l'école Pierre RAVEL (réfectoire)
- Divers travaux en régie d'amélioration du quotidien avec comme chaque année des réfections de classes

A la Mouniaude :

- Mise en place d'une nouvelle alarme anti intrusion
- Réfection du dispositif anti-incendie
- Climatisation de la salle Cuvelier

Sur la salle des fêtes de Saint-Hippolyte :

- Traitement de la charpente
- Réfection de l'étanchéité

Sur les équipements sportifs :

- Mise en place d'un arrosage automatique sur le terrain annexe de la Vouée
- Travaux d'étanchéité sur la halle des Sports

Dans les cimetières :

- Achat de columbariums et de cavurnes
- 1^{ère} phase de reprise de concessions
- Remise en état des ossuaires

Au titre des achats de matériels

- Matériels Informatiques divers pour les services communaux
- Achat de barnums pour les festivités
- Achat de barrières type « vauban » pour la sécurisation des évènements
- Mise à niveau des décorations de ville : drapeaux, oriflammes, divers pavoisements
- Achat de matériels électroportatifs et d'outillage pour les services techniques
- Achat de panneaux de signalisation de chantier
- Achat de 2 véhicules et de matériels pour les services techniques et notamment pour le service Propreté en remplacement d'un vol d'une mini-pelle et d'un vieux véhicule.

Au titre des travaux de voiries et de réseaux

- Réfections de chaussées et trottoirs partout en ville pour boucher les nids de poule et irrégularités
- Réfections de voirie et réseaux rue de l'Aubépine
- Remplacement de lampes d'éclairage public
- Aménagements de loisirs (bancs, table de pique-nique, jeux...) sur la Plaine de la Mouniaude
- Remplacement de mobilier urbain
- Réalisation des études de maîtrise d'œuvre préalables au plan pluriannuel de réfection des réseaux et des voiries sur le vieux bourg

Ainsi que de nombreux travaux courants réalisés par nos équipes au titre des travaux en régie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

② Les investissements structurants programmés au Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) :

Le Plan Pluriannuel des Investissements (PPI) organise les investissements programmés pour la période 2018-2022. C'est à la fois un outil de pilotage et un instrument d'anticipation qui offre une meilleure visibilité financière à moyen terme. Le PPI de Châtel s'est construit dans un contexte financier tendu, entre la baisse des dotations de l'État et la montée en charge de la péréquation. Cela occasionne potentiellement un manque à gagner de 3.8 millions d'euros sur 10 ans, entre 2011 et 2021.

Les 3 objectifs du PPI

Cet outil sert aussi à présenter nos projets à nos partenaires (État & Région notamment) et à solliciter leurs apports financiers. Grâce au Plan Thermal et à la politique régionale d'aides aux collectivités locales, la Région est à ce stade le premier partenaire financier de la Ville.

1. Renforcer le dynamisme économique de la ville en accompagnant le projet thermal.

Pour atteindre cet objectif, la ville investit en ce moment même dans un nouveau réseau d'eau thermale et a lancé en 2019 ses **grands projets urbains** accompagnant notamment l'arrivée du Resort Thermal. Il s'agit de :

- ⇒ la réalisation d'un nouveau réseau d'eau thermale ;
- ⇒ la requalification de la ceinture thermale, constituée de l'avenue du Général De Gaulle, de la place Brosset et de l'Avenue Baraduc ;

2. Renforcer la qualité du cadre de vie dans la Cité

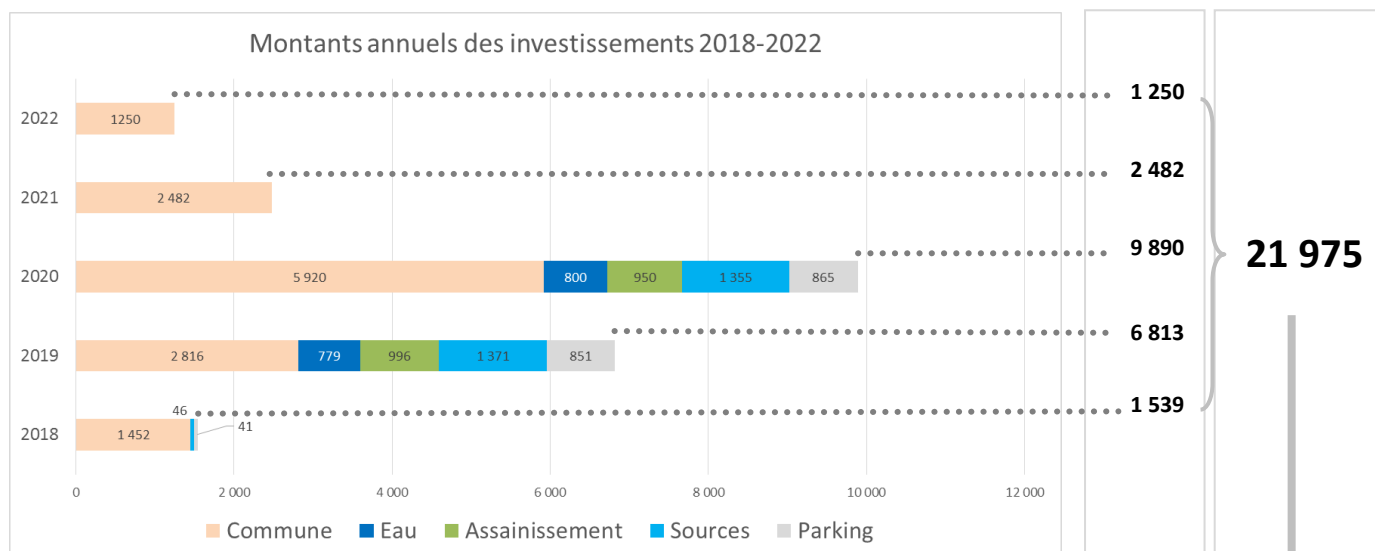
La ville doit investir pour **améliorer la qualité de vie**, pour **faciliter la mobilité**, pour rendre la ville encore **plus verte**, pour la rendre toujours **plus belle** et **durable**. Cela concerne le centre-ville, le vieux bourg, tout comme **les centres des villages**, qui sont préservés et dynamisés grâce à ces investissements. Sont concernés par des investissements à très court terme :

- l'aménagement et la requalification du parc des Gunchères ;
- l'aménagement et la requalification du Parc Thermal ;
- la création d'une coulée verte ;
- l'intégration d'espaces piétons/vélos dans les futurs aménagements.

3. La création d'un véritable pôle sportif à la Vouée

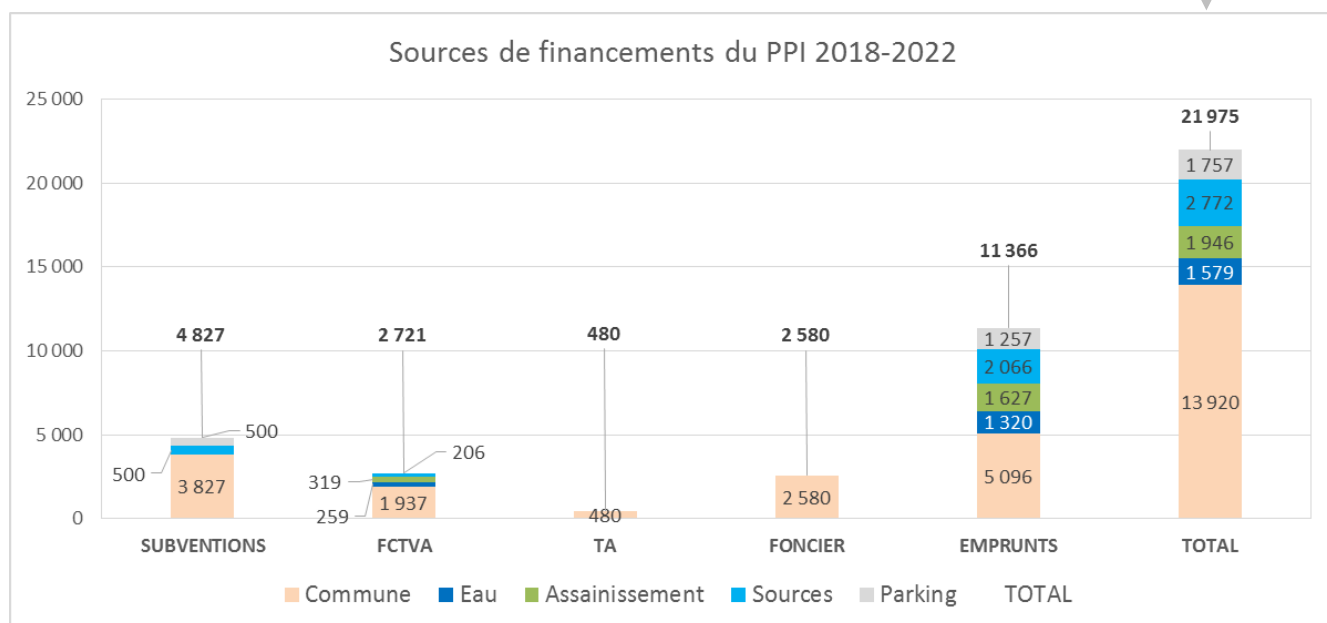
Une 1^{ère} phase dédiée au Tennis est en cours de réception, pour une livraison définitive dans les prochaines semaines. Les phases suivantes liées au badminton ou aux sports extérieurs sont en cours de définition.

Les chiffres clés du PPI



2020 est la plus forte année d'investissements structurants

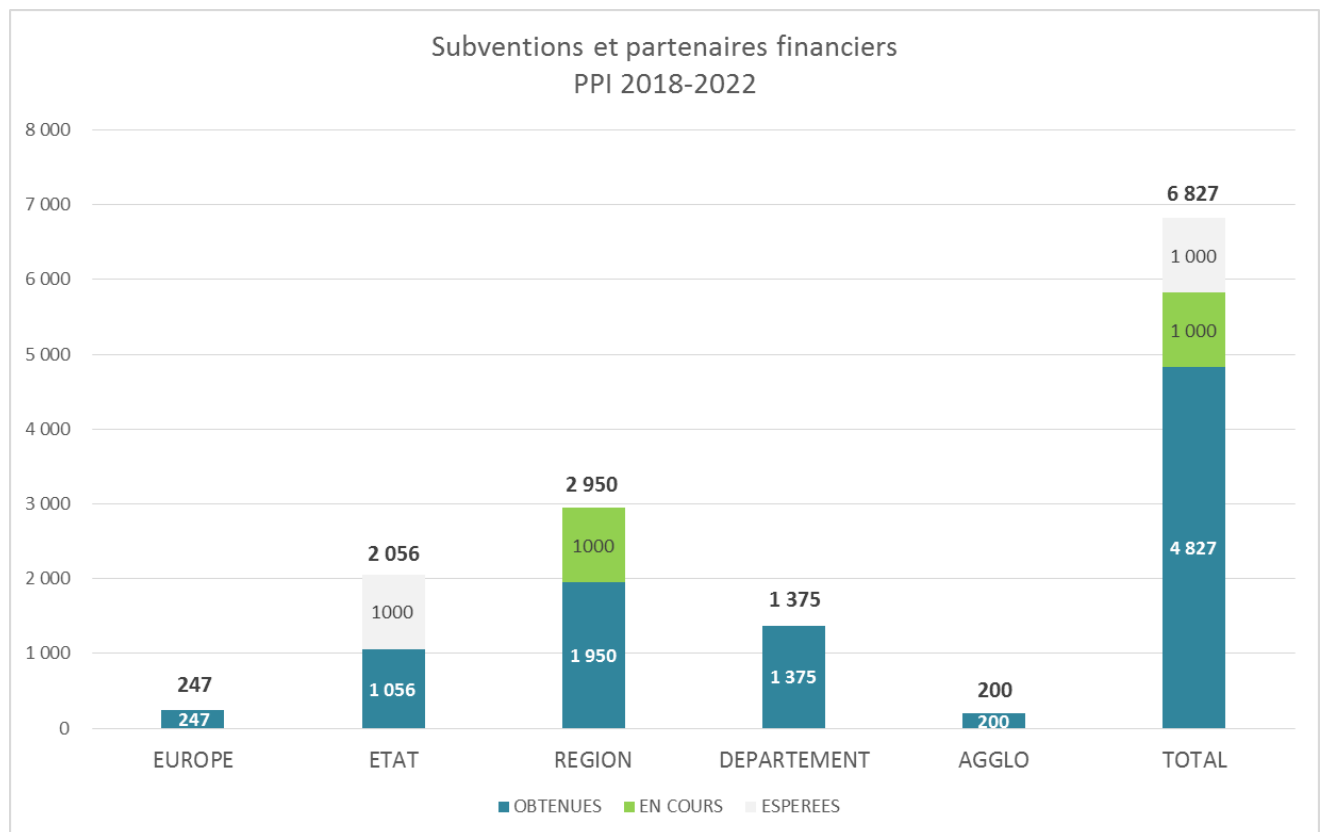
Financé par ...



* Les budgets eau, assainissement, sources et parking sont bâtis HT. Par souci de clarté, la TVA est intégrée sur les analyses financières pour avoir le même périmètre que le budget Commune.

**Les emprunts s représentent environ 50 % des investissements
(36% sur le budget ville)**

Zoom sur les subventions obtenues (intégrées au PPI), celles en cours et celles espérées (non intégrées)



La région est le 1^{er} partenaire

Ce qui est à venir jusqu'en 2022

Une dynamique globale d'investissements publics de $\approx 21/22$ M€ d'ici 2021/2022, tous budgets confondus, largement enclenchée, avec en TTC:

13.9 M€ sur le budget principal

1.7 M€ sur un budget « Parking »

2.7 M€ sur le budget sources avec les travaux du nouveau réseau thermal

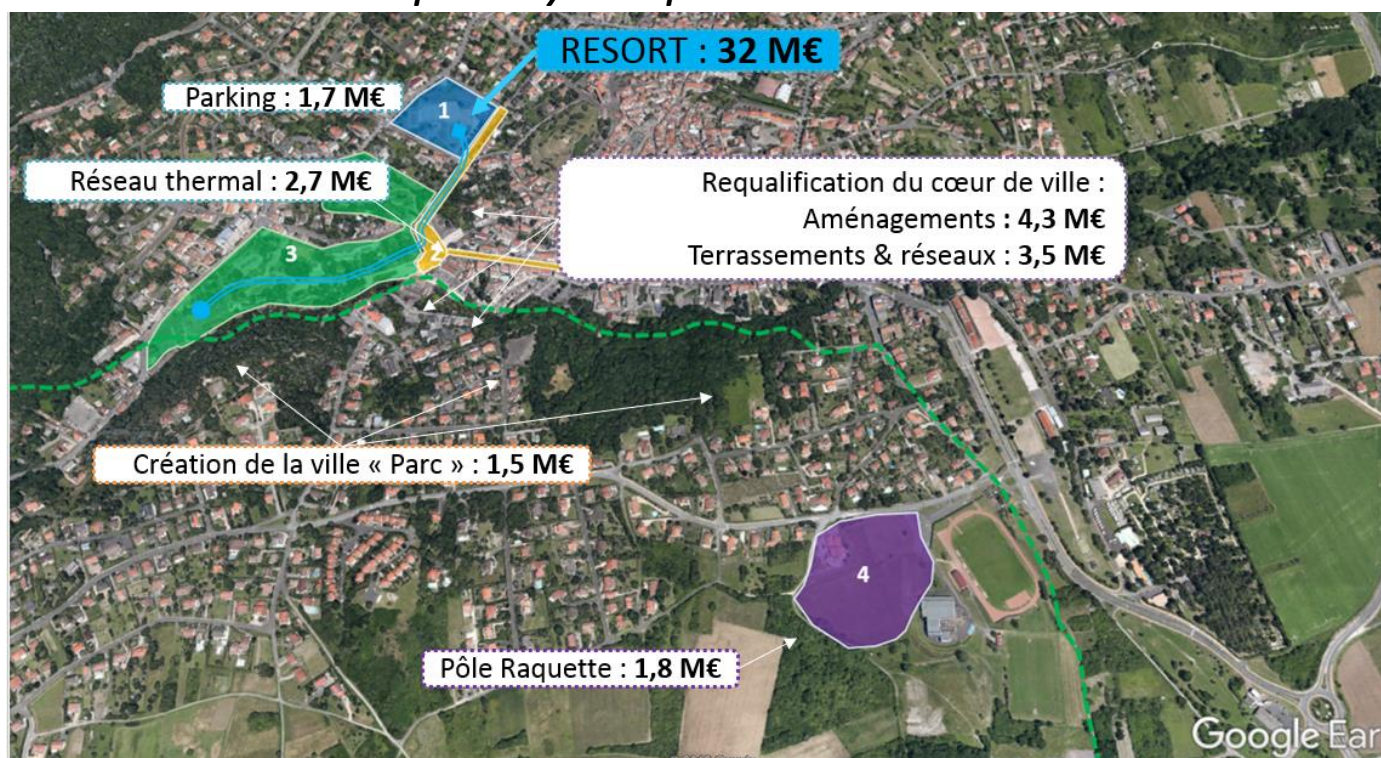
1.6 M€ sur le budget Eau (jusqu'au 1^{er} janvier 2020)

1.9 M€ sur le budget Assainissement (jusqu'au 1^{er} janvier 2020)

Financés par des dispositifs de recettes variées et complémentaires, à hauteur de **10.6 M€**, réfléchis autour du pilier central de maîtrise de la dette, avec :

- Les subventions (Régions, État, ...) pour **4.8 M€**, soit en moyenne 30 % sur les grands projets, ce qui constitue une hypothèse prudente
- Des recettes certaines de FCTVA à **2.7 M€**, qui représentent 16 % des travaux réalisés en N-2, perçus en N
- Une taxe d'aménagement directement issue des grands projets pour **0.5 M€**
- Des recettes foncières estimés à **2,5 M€** la vente de terrain ou de biens immobiliers communaux (Villa Saint-Joseph et ancienne Gendarmerie)
- Un recours à l'emprunt à hauteur de **11.4 M€ consolidés tous budgets**, dont :
 - **5.1 M€** sur le budget principal
 - **3.0 M€** sur les budgets Eau et Assainissement : transférés à RLV
 - **1.3 M€** sur le budget parking, financés par le loyer annuel de 65 K€ versé par France Thermes
 - **2.0 M€** sur le budget sources, financés par le loyer annuel de +/- 200K€ versé par France Thermes

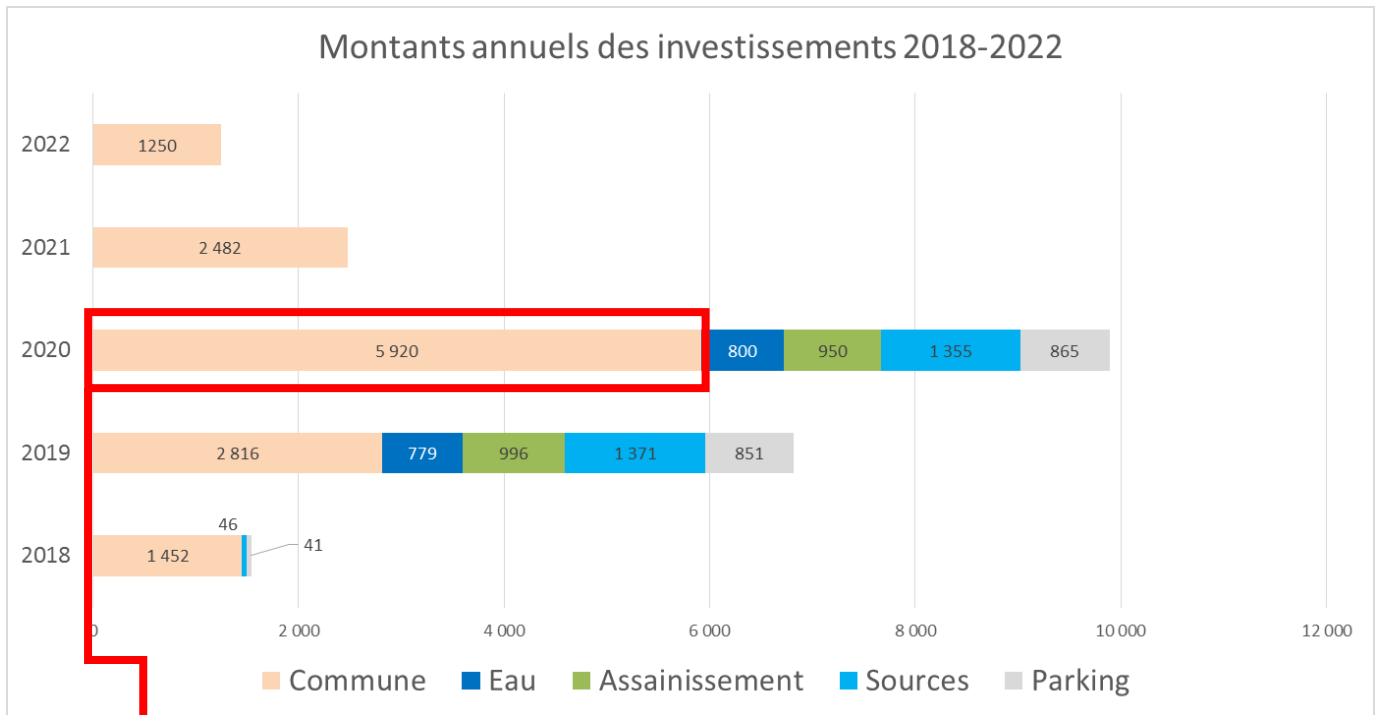
Vue en plan et synthétique du PPI 2018-2022 en € TTC



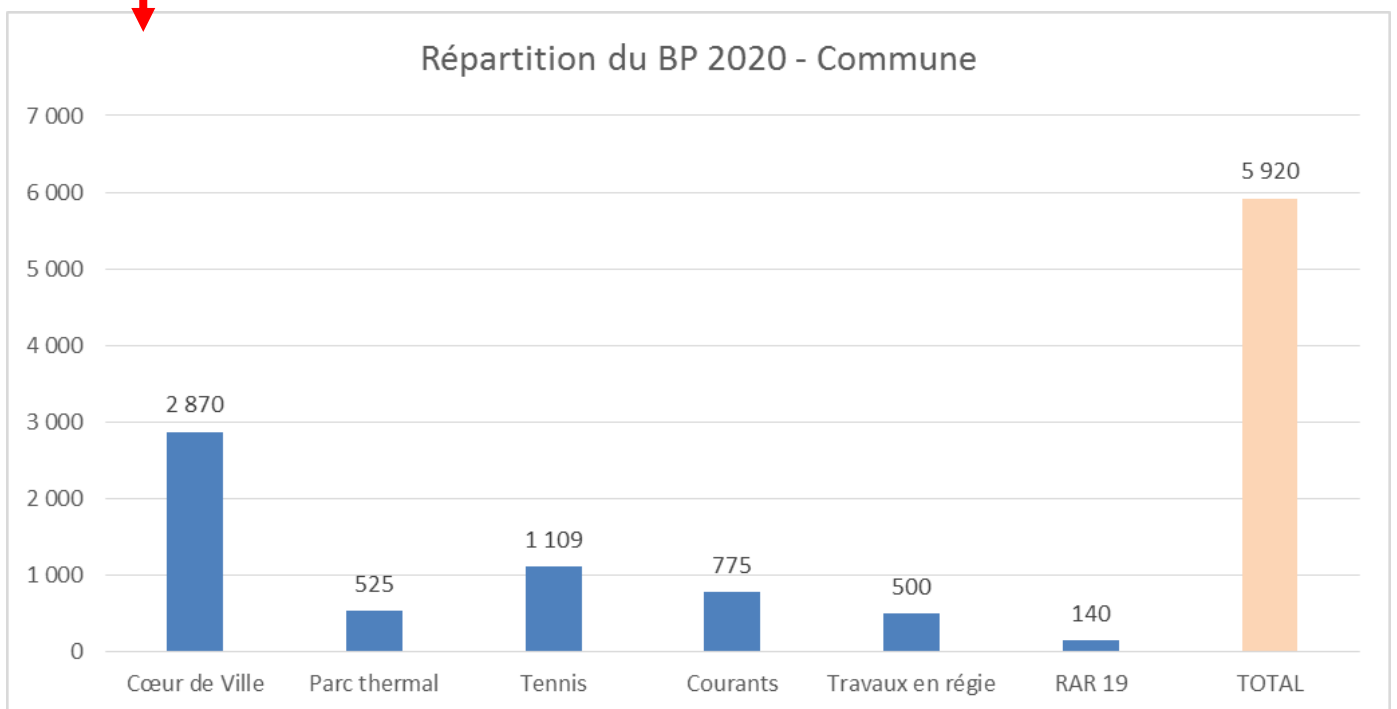
Rappel :

La construction du PPI fait l'objet d'un travail partenarial important avec les élus, la population (CG 2025, SEAU), les partenaires (État, Région, CDC, etc.) pour définir conjointement et de manière précise les priorités d'investissements, en s'attachant à intégrer les attentes de la population aux décisions.

**Pour 2020, année la plus chargée autour de nos travaux structurants,
la programmation est la suivante :**



Le détail du budget communal pour 2020



SUR LE BUDGET COMMUNAL, inscription de **5 920 K€** sur 2020 pour :

→ **Requalification urbaine** : finalisation de la phase 1 portant sur l'Avenue du Général de Gaulle et Brosset et début de la phase 2 portant sur Baraduc

→ **Pôle raquette au complexe sportif de la Vouée** : 1^{ère} phase spécifique Tennis
Fin des travaux mars/avril 2020

→ **Station thermale de pleine santé** : réflexion autour du réaménagement du Parc Thermal

☑ Requalification des bâtiments présents dans le parc : Maison du Paysan, Hall des Sources, Pavillon Germaine & Deval et très probablement Miraton au droit du Parc des Gunchères

☑ Choix d'un architecte/paysagiste pour le volet paysager du parc thermal

→ **Les travaux courants** : ceux décrits ci-avant au titre de nos travaux récurrents annuels sur nos bâtiments communaux, les achats de matériels et les voiries

→ **Les travaux en régie** : opérés par nos équipes tout au long de l'année dans toute la commune (exemple 2019 : Le Bournet, appui aux travaux dans le parc thermal, travaux aux écoles...)

→ **Les Reste à Réaliser (RAR)** : il s'agit des opérations 2019 engagées (études ou travaux) restant à finir sur 2020 : Mur du presbytère...

C'est donc dans ce contexte qu'il est proposé au Conseil d'approuver une section globale d'investissement à hauteur de 9 890 K€ tous budget pour 2020, dont 5 920 K€ sur le budget communal seul.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Autres points liés au vote du CA 2019 et du BP 2020 :

⇒ LE VOTE DES TAUX COMMUNAUX POUR 2020 :

Comme depuis 12 ans, il sera proposé au Conseil Municipal de ne pas augmenter la fiscalité locale pour la 11^{ème} année consécutive :

		Depuis 2009	Propositions 2020 identiques
✓	Taxe d'Habitation :	11,44 %	11,44 %
✓	Foncier bâti :	22,85 %	22,85 %
✓	Foncier non-bâti :	74.55 %	74,55 %

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

⇒ L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019 SUR LE BP 2020 :

Compte tenu des résultats constatés sur 2019, il sera proposé au Conseil Municipal les affectations budgétaires suivantes :

Section de fonctionnement

recettes réalisées	8 669 925,36 €
dépenses réalisées	7 685 913,68 €

résultat de l'exercice 2019	984 011,68 €
résultat reporté	- €

résultat de clôture	984 011,68 €
----------------------------	---------------------

→ Affecté en totalité à l'investissement 2020

⇒ ETAT DES ACQUISITIONS ET CESSIONS 2019:

ACQUISITIONS IMMOBILIÈRES 2019				
OPÉRATION	LIEU	SECTION	SURFACES en m ²	PRIX EN €
LEVADOUX	RUE DU MARCHE	103AM556	64	1 280,00 €
POLE RAQUETTE	PADELLAS	ZE 213	2130	29 820,00 €
POLE RAQUETTE	PADELLAS	ZE 211	3200	38 400,00 €
POLE RAQUETTE	PADELLAS	ZE 209	2310	27 720,00 €
POLE RAQUETTE	PADELLAS	ZE 210	2110	25 320,00 €
POLE RAQUETTE	PADELLAS	ZE 212	380	4 560,00 €

CESSIONS IMMOBILIÈRES 2019				
OPÉRATION	LIEU	SECTION	SURFACES en m ²	PRIX EN €
BELCOURT COLLART	SAINT-HIPPOLYTE RUE DE LA SAGNE	361AC 310-311	839	75 000,00 €
WIEL	CHEMIN DU VEIX	ZE 1357	1225	78 664,00 €
VEE	CHEMIN DU VEIX	ZE 1358	962	65 416,00 €
GRUFEILLE ARCA	PLACE DU MARCHE	AK 521	46	920,00 €
VALARCHER	LES GROSLIERS - LES SAINTES BONNETTES	ZA 1221-1227-1215-1218-12224	899	72 000,00 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

⇒ VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020

Comme chaque année, la Municipalité soutient la vie associative à Châtel-Guyon composée d'environ 80 associations qui œuvrent dans les domaines culture, sport, patrimonial, patriotique et touristique. Pour 2020, le montant global s'élève à 191 000 euros, inférieur de 10 000 € à 2019 lié à l'arrêt du Tour d'Auvergne.

Les commissions Sport, Jeunesse, Affaires scolaires et Culture, Animation ont examiné les principes généraux d'attribution, affiné les critères et déterminé les montants proposés, notamment en privilégiant les associations qui œuvrent auprès de la jeunesse.

En complément des subventions du tissu associatif local, l'action municipale se poursuit d'une part autour d'organisation d'événements, et d'autre part pour des associations qui assurent des missions régulières de services aux personnes.

En ce qui concerne les subventions aux associations qui assument des missions régulières en terme de « services publics » à la personne, malgré le contexte financier difficile, il est proposé de renforcer le soutien de la Commune à hauteur de 38 000 euros pour l'Ecole de Musique et de maintenir les 5 500 euros pour la Bibliothèque Pour Tous.

Enfin conformément à l'obligation légale pour la Commune de contribuer au financement de l'école privée en fonction du nombre d'enfants Châtel-Guyonnais inscrits dans cette école, la subvention s'élèverait cette année à 90 830 euros, cette participation étant calculée en fonction d'un coût par enfant scolarisé.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les montants proposés dans le tableau ci-annexé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

<i>ASSOCIATIONS SPORTIVES</i>	<i>SUBVENTIONS 2019</i>	<i>PROPOSITIONS SUBVENTIONS 2020</i>
AELE	150 €	150 €
AIKIDO	210 €	210 €
ARCHERS	700 €	700 €
AS COLLEGE	350 €	350 €
ATHLETIC CLUB	730 €	730 €
BADMINTON	1 000 €	1 000 €
BOULES LYONNAISES	150 €	150 €
CHASSE ST HIPPO	150 €	150 €
CHASSE CHATEL	150 €	150 €
CŒUR D ECOLE	150 €	150 €
FCPE	150 €	150 €
FOOT	5 320 €	5 320 €
GIPE	150 €	150 €
GYM DETENTE	150 €	150 €
HAND	1 000 €	1 000 €
JSP	200 €	200 €
JUDO	600 €	600 €
LES VIES DANSENT	250 €	250 €
LIBRE EXPRESSION	500 €	500 €
MENINOS GUERREIROS	700 €	700 €
NASATRI	250 €	250 €
PECHE SANS SOUCI	150 €	150 €
TEAM CYCLISTE	900 €	900 €
TENNIS	1 400 €	1 400 €
TIR A LA CIBLE	300 €	300 €
TWIRLING	350 €	350 €
XV AVENIR CLUB	1 000 €	1 000 €
VIGILANTE	1 200 €	1 200 €
TOTAL	18 310 €	18 310 €

<i>ASSOCIATIONS CULTURELLES</i>	<i>SUBVENTIONS 2019</i>	<i>SUBVENTIONS 2020</i>
ADEP	300 €	300 €
BIBLIOTHEQUE	5 500 €	5 500 €
CHORALE STE ANNE	300 €	300 €
CLC	1 200 €	1 200 €
DANSEURS BRAYAUDS	200 €	200 €
ECOLE DE MUSIQUE	40 000,00 €	38 000,00 €
PATRIMOINE ET RENOUVEAU	300 €	300 €
LIBERTY FLOR	300 €	300 €
TOTAL	48 100 €	46 100 €

<i>AUTRES EVENEMENTS</i>	<i>SUBVENTIONS 2019</i>	<i>SUBVENTIONS 2020</i>
ARVERNE OUTDOOR	500,00 €	500,00 €
JAZZ AUX SOURCES	20 000,00 €	20 000,00 €
PRIX LUCIEN GACHON	150 €	150 €
TOUR D'Auvergne	10 000,00 €	- €
TOTAL	30 650,00 €	20 650,00 €

<i>SOCIAL</i>	<i>SUBVENTIONS 2019</i>	<i>SUBVENTIONS 2020</i>
AMICALE ENTRAIDE POMPIERS	1 500,00 €	1 500,00 €
ADAPEI	100 €	100 €
ANCIENS AFN	300,00 €	300,00 €
ACPGCATM	300 €	300 €
CLUB DE L AMITIE CHATEL GUYON	675,00 €	675,00 €
CLUB VERMEIL ST HIPPOLYTE	540,00 €	540,00 €
PARALYSES DE France	150 €	150 €
SYNDICAT FO	100 €	- €
TOTAL	3 665,00 €	3 565,00 €

<i>SUB OBLIGATOIRES</i>	<i>SUBVENTIONS 2019</i>	<i>SUBVENTIONS 2020</i>
ECOLE JEANNE D'ARC	90 830,00 €	90 830,00 €
CAM	12 000,00 €	12 000,00 €
TOTAL	102 830,00 €	102 830,00 €

TOTAL GENERAL	203 555,00 €	191 455,00 €
----------------------	---------------------	---------------------

LE BUDGET THEATRE

THEATRE	2017	2018	BP 2019	Δ	BP 2019 VS CA 2019	CA 2019	BP 2020
Prestations de services	148	114	150	+ 29	Ventes de spectacles +10K€ / Locations diverses +19 K€	179	150
Subventions	247	245	284	+ 20	Subvention de la commune +20K€ suite amortissements biens transférés sur le théâtre	304	290
Atténuation de charges	1			+ 0			
TOTAL DES RECETTES GESTION COURANTE	395	358	434	48		482	440
RAP				+ 0			
Produits exceptionnels			36	- 4		31	36
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	395	358	470	+ 44		514	476
Charges à caractère général (suivi annuel ressource)	196	237	250	+ 49	Achats de spectacles +40 K€ (grand corps malade+Tout est bon dans le Macron 2 représentations) + 8 K€ frais de réception des artistes	299	249
Charges de personnel	112	103	120	- 12		108	118
Autres charges				+ 0			
TOTAL DEPENSES GESTION COURANTE	308	340	370	+ 36		406	367
Intérêts		12	19	- 1		19	18
Charges exceptionnelles		2	2	- 2			10
Provision pour créances douteuses				+ 0			
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	308	354	391	+ 34		425	394
EBF	87	19	64			76	73
CAF BRUTE	87	5	78			89	81
Capital			49			49	49
CAF NETTE	87	5	30			40	32
Capacité de désendettement Chatel-Guyon en années	pas de section Invest		9,63			8,49	8,71

LE FONCTIONNEMENT

Le théâtre va boucler sa 5^{ème} année. Avec 900 abonnés et plus de 30 dates par saison, il rencontre un grand succès. Pour 2020, les grands axes sont :

- Un réajustement du nombre de spectacles par saison, pour optimiser la lisibilité culturelle et contenir les charges à caractère général.
- Poursuivre l'optimisation du volet « économique » en accueillant plus d'entreprises.
- Maintenir et stabiliser le fonctionnement général de l'équipement.
- Viser le classement dans les scènes régionales.

L'INVESTISSEMENT

Il est proposé au Conseil de bâtir la section d'investissement à hauteur de 40 K€ pour pouvoir faire à des renouvellements de matériel et à des travaux d'entretien amortissables.

L'équipement du Théâtre commence à pouvoir être analysé de manière stable, après 4 saisons complètes. Les 1ers indicateurs sont positifs, notamment sur les charges à caractère général. Reste à poursuivre les efforts, tant sur le plan de gestion que sur la reconnaissance de ce lieu comme véritable scène culturelle régionale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Autres points liés au vote du CA 2019 et du BP 2020 :

⇒ L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019 SUR LE BP 2020 :

Compte tenu des résultats constatés sur 2019, il sera proposé au Conseil Municipal les affectations budgétaires suivantes :

Section de fonctionnement

recettes réalisées	549 350,55 €
dépenses réalisées	524 933,10 €
résultat de l'exercice	24 384,45 €
résultat reporté	39 496,21 €
résultat de clôture	63 880.66 €
en section d'investissement, pour couvrir le déficit au c/1068:	- 730,95 €
en section de fonctionnement, l'excédent au c/002:	63 149,71 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

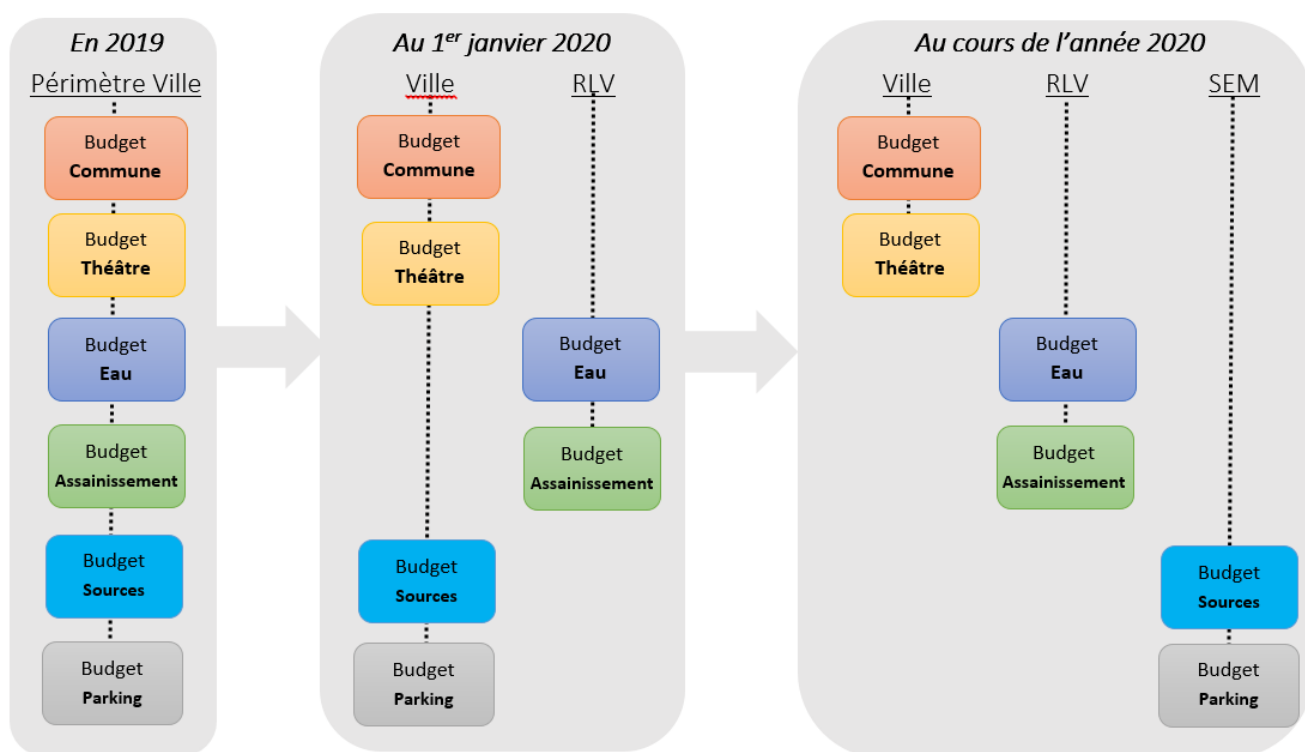
⇒ VOTE DE DEUX TARIFS SPECIFIQUES :

- Conférence le mardi 24 mars au Théâtre par le CNESOA (mise à dispo gratuite et convention de billetterie)
→ Tarif Unique : 20€
- Hommage à Marcel Azolla par les artistes Cavagnolo le 20 mai 2020 (convention de location de salle + convention de billetterie)
→ Tarifs : 20 € plein – 18 € : Tarif réduit+ abonnées saison chatel+groupe de + de 10 personnes- 10 € : - 12 ans

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Préambule aux points relatifs aux budgets Sources, Parking, Eau et Assainissement

Schématiquement



A compter de 2020, les budgets :

- Eau et Assainissement via la loi NOTRe, au 1^{er} janvier 2020
- Sources et Parking, via une SEM dédiée, en cours d'année 2020, après réalisation des travaux

⇒ Sont/Seront intégrés à d'autres structures :

- RLV pour l'Eau et l'Assainissement,
- une SEM dédiée avec la Caisse des Dépôts et des Consignations pour les budgets Sources et Parking.

- **Transfert des budgets Sources et Parking**

→ *En lien avec la Caisse des Dépôts et des Consignations*

Comme évoqué lors du ROB 2020 (présenté en séance le 17 décembre 2020), des discussions ont lieu depuis 2018 avec la Caisse des Dépôts en vue de créer une SEM dédiée, chargée de gérer les actifs producteurs de revenus, à savoir :

- le réseau thermal, avec la vente de l'Eau à France Thermes et un loyer de 2.5 % du chiffre d'affaire thermal
- le parking dédié au Resort, en échange d'un loyer de 67K€ annuel qui viendra rembourser les emprunts contractés

Ces actifs seraient intégrés dans cette SEM ad hoc après achèvement des travaux. La structure juridique serait donc créée en cours d'année 2020.

- **Transfert de l'Eau et de l'Assainissement**

→ *Au 1^{er} janvier 2020, suite à la loi NOTRe*

SOURCES	2017	2018	BP 2019	↗	BP 2019 VS CA 2019	CA 2019	BP 2020
Loyer location eau 20K€ fixe	20	20	20	+ 0		20	20
+ variable à partir de 2025 à 2,5% CA Thermal (180/200 K€ par an sur 20 ans)				+ 0			
Partenariat CDC			9	- 9			30
TOTAL DES RECETTES GESTION COURANTE	20	20	29	- 9		20	50
RAP		0		+ 0			
Travaux en régie			20	+ 42	Refacturation +42K€ suite création réseau thermal	62	65
Produits exceptionnels		4		+ 0			
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	20	24	58	33		82	115
Charges à caractère général (suivi annuel ressource)	25	14	39	+ 23	Entretien des réseaux +19 K€ / location de mat +4	61	69
Autres charges		0		+ 0			18
TOTAL DEPENSES GESTION COURANTE	25	14	39	23		61	87
Intérêts	4	4	4	- 1		4	4
Charges exceptionnelles				+ 0			
Provision pour créances douteuses							
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	29	18	43	22		65	91
EBF	- 5	6	- 10			- 41	- 37
CAF BRUTE	- 9	6	15			18	24
Capital	8	8	8			8	8
CAF NETTE	- 17	- 2	7			10	16

LE FONCTIONNEMENT

Alimenté par les 20 K€ annuel de location des sources, la section de fonctionnement porte le suivi annuel de la ressource thermique assuré par Arcagée ainsi que les analyses de l'eau. Un point spécifique sur ce partenariat sera fait courant 2020 dès précisions des accords à venir.

L'INVESTISSEMENT

Pour 2020, la section d'investissement sera construite avec l'inscription des crédits relatifs à la finalisation du réseau thermal avec :

- **1 355 K€** prévus au titre de la finalisation des travaux d'adduction d'eau thermique

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

⇒ L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019 SUR LE BP 2020 :

Section de fonctionnement

recettes réalisées	82 445,27 €
dépenses réalisées	81 312,58 €
résultat de l'exercice	1 132,69 €
résultat reporté	3 166,42 €
résultat de clôture	4 299,11 €
→ Affecté en investissement	

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

⇒ FIXATION DU LOYER 2020 DES SOURCES :

Comme chaque année, **il est proposé de fixer** le loyer annuel des sources à 20 000 € HT.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PARKING	BP 2019	↗↘	BP 2019 VS CA 2019	2019	2020	2021	2022
Loyer France Thermes	0	+ 0			45	70	71
Subvention commune	1	+ 0		1			
TOTAL DES RECETTES GESTION COURANTE	1	0		1	45	70	71
Travaux en régie	0				2	0	0
Produits exceptionnels							
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1			1	47	70	71

Charges à caractère général	1			1	11	3	3
Charges de personnel	2				2	2	2
Autres charges	0				0	0	0
TOTAL DEPENSES GESTION COURANTE	3			1	13	5	5
Intérêts	0				11	24	23
Charges exceptionnelles							
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3			1	24	29	28

EBF	- 2			0	32	65	66
CAF BRUTE	- 2			0	23	41	43

Capital	0			0	39	40	41
CAF NETTE	- 2			0	- 16	1	2

LE FONCTIONNEMENT

Alimenté par les 67 K€ (proratisé à 45 K€ sur 2020, avec la mise à disposition proratisée à compter de fin avril) annuel de location versés par France Thermes, la section de fonctionnement portera essentiellement le remboursement des emprunts et quelques provisions pour le suivi du parking.

L'INVESTISSEMENT

Pour 2020, la section d'investissement sera construite avec l'inscription des crédits relatifs à la finalisation du parking, livré pour l'ouverture du Resort fin avril, avec :

- **855 K€** au titre de la finalisation des travaux du parking dédié au Resort

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

⇒ L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019 SUR LE BP 2020 :

Section de fonctionnement

recettes réalisées	1 000,68 €
dépenses réalisées	1 000,00 €
résultat de l'exercice	0,68 €
résultat reporté	- €
résultat de clôture	0,68 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LES BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT – a la veille du transfert

EAU en K€ HT	2017	2018	BP 2019	Δ	BP 2019 VS CA 2019	2019
Atténuation de charges	0			+2	Remboursement II	2
Produits de services	478	480	500	-8	Baisse redevance de modernisation réseaux	492
Autres produits	0					
TOTAL DES RECETTES GESTION COURANTE	478	480	500	-5		494
RAP	20	2		+11	Reprise s/provision créances douteuses	13
Travaux en régie	40	4				
Travaux en régie réalisé par personnel commune	59	95	100	-35	Moins de travaux réalisés en régie	65
Produits exceptionnels	0	0				0
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	598	581	600	-27		573

Atténuation de recettes (Red Agence du bassin)	102	117	120	+15	Provision redevances 2019 suite transfert eau /RLV	135
Charges à caractère général	140	110	140	-23	Entretien réseaux -15K€ / Matériel fournitures -8 K€	117
Charges de personnel	128	132	130	+5		135
Mise à disposition personnel commune	94	114	114	-7		107
Autres charges	54	12	3	-3	Baisse des pertes s/créances douteuses-3 K€	0
TOTAL DEPENSES GESTION COURANTE	518	484	507	-13		494
Intérêts	7	13	11	+2		13
Charges exceptionnelles	3			+0		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	528	496	518	-11		507

EBF	-40	-4	-7	+7		0
CAF BRUTE	70	83	82	-29		53

Capital	18	31	31	+3		34
---------	----	----	----	----	--	----

CAF NETTE	52	53	51	-32		19
------------------	-----------	-----------	-----------	------------	--	-----------

DEFICIT A COUVRIR OU EXCEDENT N-1 REPORTE		455	353			1 322
--	--	------------	------------	--	--	--------------

AFFECTATION EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT N-1	0	742	748			752
---	----------	------------	------------	--	--	------------

CAPACITE A INVESTIR INTEGRANT RESULTATS ANTERI	55	1 394	1 086			1 234
---	-----------	--------------	--------------	--	--	--------------

FONDS DE ROULEMENT	-232	1 231	986			2 650
---------------------------	-------------	--------------	------------	--	--	--------------

ASSAINISSEMENT en K€ HT	2017	2018	BP 2019	Δ	BP 2019 VS CA 2019	2019
Atténuation de charges	0	0		+0		0
Produits de services	255	252	258	+14	Régul facturation branchements égout 2015-2016-2017-2018	271
Autres produits	0					
TOTAL DES RECETTES GESTION COURANTE	255	252	258	14		271
RAP	0	0				0
Travaux en régie réalisé par personnel commune	50	50	50	0		50
Produits exceptionnels	0	5				5
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	305	307	308	14		326

Atténuation de recettes Modernisation réseaux de collecte	0					
Charges à caractère général	92	97	95	+85	Provision redevances 2019 suite transfert assainissement/RLV	180
Mise à dispo personnel commune	80	100	100	+58	Personnel refacturé +58K€	158
Autres charges	12	0	1	+2	Perte s/créances douteuses +2K€	3
TOTAL DEPENSES GESTION COURANTE	185	198	196	145		341
Intérêts	15	11	15	+2		17
Charges exceptionnelles	0	14	1	-1		0
Provision pour créances douteuses						
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	199	222	213	145		358

EBF	70	55	61			-70
CAF BRUTE	105	85	95			-32

Capital	40	51	51			54
---------	----	----	----	--	--	----

CAF NETTE	65	34	44			-86
------------------	-----------	-----------	-----------	--	--	------------

DEFICIT A COUVRIR OU EXCEDENT N-1 REPORTE	585	345	174			1 278
--	------------	------------	------------	--	--	--------------

AFFECTATION EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT N-1	341	444	491			209
---	------------	------------	------------	--	--	------------

CAPACITE A INVESTIR INTEGRANT RESULTATS ANTERI	992	927				1 230
---	------------	------------	--	--	--	--------------

FONDS DE ROULEMENT	315	482	440			1 917
---------------------------	------------	------------	------------	--	--	--------------

Il s'agit des excédents d'investissements reportés, en cumulé sur les 2 budgets s'élèvent à + 2 600 K€

Il s'agit des excédents de fonctionnement reportés, en cumulé sur les 2 budgets s'élèvent à + 961 K€

LES OPERATIONS COMPTABLES DANS LE CADRE DU TRANSFERT à RLV

Un rapport spécifique portant sur le transfert de l'Eau et de l'Assainissement a été envoyé et présenté aux conseillers dans le cadre de la dernière séance du Conseil Municipal qui s'est déroulée le 17 décembre 2019. Un état des lieux accompagné d'une analyse rétrospective et prospective était joint, nous vous invitons à vous y référer au besoin.

Désormais, il convient :

- dans un 1^{er} temps d'approuver les comptes administratifs de chacun de ces budgets
- Puis dans un second temps d'approuver les dispositions actées par le Conseil d'Exploitation de RLV relatives aux affectations de résultats 2019, à savoir : 50% des excédents de fonctionnement reviennent aux communes au titre de leur gestion antérieure, et 100% des excédents d'investissement reviennent à RLV pour financer les travaux engagés et à venir.

Concernant **Châtel-Guyon**, le fruit d'une gestion rigoureuse a permis de dégager des excédents importants sur ces 2 budgets, comme indiqué sur les tableaux ci-avant.

Concernant le fonctionnement, la ville se verrait rétribuer 50% de 961 000 € (chiffre en cours de calcul par les services du trésor Public), soit environ **480 000 € en 2020/2021**.

Par ailleurs, nous avons élaboré en programme de travaux, transmis à RLV fin 2019, portant sur les années 2020 à 2025. Ce programme pluriannuel de travaux comprend un volet PPI, et un volet de travaux courants de réfection des réseaux.

→ Concernant le PPI, ce sont **800 K€ sur l'eau** et **950 K€ sur l'assainissement** qui vont être portés par RLV (issus de nos excédents décrits ci-avant), au titre de la finalisation des travaux du Cœur de Ville. Ces sommes viennent compléter celles déjà engagées sur 2019 par la ville sur les réseaux et les terrassements.

→ Au titre des travaux du plan quinquennal de réfection de réseaux et de voiries, **les travaux au chemin des gîtes, les travaux rue de l'Aubépine ainsi que le lancement des études de réfection complète de l'axe Dr Levadoux - Hôtel de Ville – Place du marché – Commerce / République**

NB : La ville assurera en parallèle une campagne de réfection de chaussée et de trottoirs en 2020, déconnectée de la réfection des réseaux.

La compétence « Eau pluviale urbaine » a aussi été transférée par la loi NOTRe à RLV. Il est envisagé qu'un principe de fond de concours soit mis en place entre la ville et l'agglomération pour le financement de ces travaux, à raison de 50/50.

Il sera donc proposé au Conseil d'approuver :

- le partage des excédents de fonctionnement, estimés à ce jour à 980 000 euros, à 50/50 entre RLV et Châtel-Guyon
- l'affectation à 100% des excédents d'investissement, estimés à ce jour à 2 600 000 euros, sur les budgets d'investissement 2020 de RLV
- le principe d'une prise en charge 50/50 sur les travaux d'eau pluviale urbaine réalisés à partir du 1^{er} janvier 2020

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

22. ACTUALISATION DU RIFSEEP

Rapporteur : M. Serge BRIOT

Dans le cadre de l'application du RIFSEEP, mis en place en 2019 au sein de la collectivité, **il est proposé au Conseil Municipal d'approuver** l'ajout d'une disposition précisant que les primes des agents ayant fait l'objet d'une sanction disciplinaire ou d'une éviction momentanée des services (ou fonctions), seront suspendues sur la durée de ces mêmes sanctions ou sur la durée de l'éviction momentanée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

INTERCOMMUNALITE

23. RIOM LIMAGNE ET VOLCANS : CONVENTION « OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE »

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

L'ORT a pour objectifs d'améliorer et de développer le parc de logements et de dynamiser le tissu urbain et commercial des centres villes et centres bourgs des territoires signataires. Elle doit permettre de lutter contre la vacance et l'habitat indigne, de réhabiliter l'immobilier et les friches, de valoriser les espaces publics et le patrimoine bâti et de revitaliser les activités commerciales.

Pour assurer la mise en œuvre de l'Opération de Revitalisation du Territoire et de la stratégie intercommunale décrite ci-après, la présente convention d'Opération de Revitalisation du Territoire est pilotée à l'échelle de la Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans.

La Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans compétente notamment en matière d'habitat, de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) et d'économie (dont la politique locale du commerce) assure la complémentarité entre les projets de revitalisation des communes, et la cohérence avec le projet de territoire intercommunal.

Ainsi, le territoire de RLV apparaît comme étant celui du périmètre de stratégie territoriale.

Néanmoins le projet d'ORT multi-sites concerne plus particulièrement les communes correspondant au cœur urbain (Riom, Mozac, Ménérol) et les pôles structurants : Volvic, **Chatel-Guyon** et Ennezat qui remplissent des rôles intermédiaires polarisant les communes plus rurales.

La commune de Châtel-Guyon s'est imposée pour faire partie de l'opération ORT multi-sites au regard des problématiques et enjeux identifiés dans les documents de travail de la collectivité (PLH, OPAH, Etude économique, PLU) dont certains sont propres à la commune et d'autres partagés avec les autres pôles structurants :

- Lutter contre l'habitat indigne,
- Accompagner la maîtrise de la dépense énergétique
- Aider à l'adaptation des logements (vieillesse, en lien avec l'activité thermal de la commune)
- Encourager l'évolution de l'offre locative (tourisme) et la rénovation d'un bâti ancien et issu d'un ancien parc hôtelier ayant muté par la force des choses (baisse de l'activité thermique) et impliquant

→ Suspension des Autorisations d'Exploitations Commerciales en périphérie

Les collectivités signataires de la présente convention d'ORT pourront mobiliser, le cas échéant, la possibilité ouverte par l'ORT de suspendre l'enregistrement et l'examen en CDAC de projets commerciaux en dehors des secteurs d'interventions définis dans la présente convention.

Si un projet commercial en périphérie devait menacer l'équilibre commercial et économique d'un centre-ville d'une des communes signataires de la présente convention d'ORT, les collectivités se laissent l'opportunité de saisir le Préfet afin de demander la suspension des autorisations d'exploitation commerciales, pour une durée de trois ans maximum, prorogée d'un an si besoin.

→ Droit de Préemption Urbain renforcé et droit de préemption commercial

L'ORT permet à la collectivité locale d'instaurer le droit de préemption urbain renforcé et le droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial.

→ OPAH-RU

RLV s'est engagée dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec un volet Renouvellement Urbain (OPAH-RU) en décembre 2018. La mise en place d'une OPAH RU vise à Le détail des actions mises en œuvre et des objectifs dans le cadre d'OPAH-RU est inscrit dans la convention OPAH-RU.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la signature de la convention ORT telle que présentée ci-dessus.

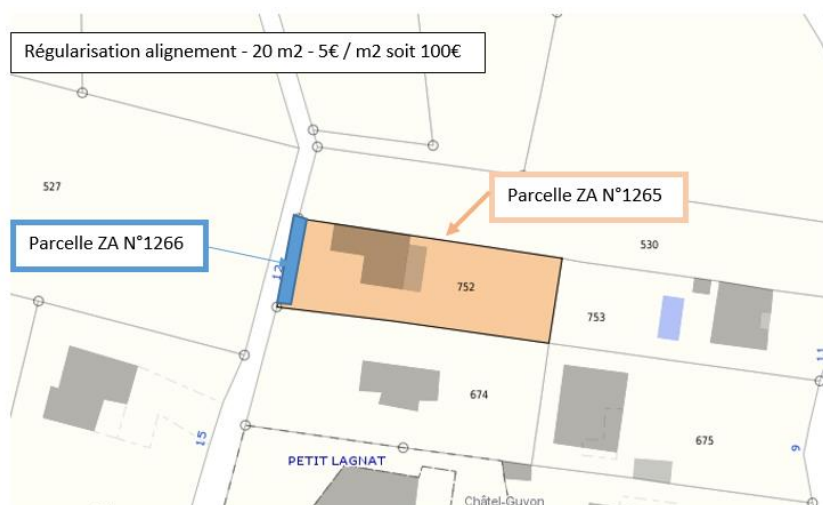
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

URBANISME & FONCIER

24. REGULARISATION FONCIERE CHEMIN DU PETIT LAGNAT – PARCELLES ZA 1265 & ZA 1266

Rapporteur : M. Dominique RAVEL

La parcelle ZA 1265 a fait l'objet d'un alignement non régularisé lors de la vente du terrain. Le mur de clôture a été réalisé selon cet alignement. Il convient donc de régulariser cette situation.



Il est proposé au Conseil Municipal :

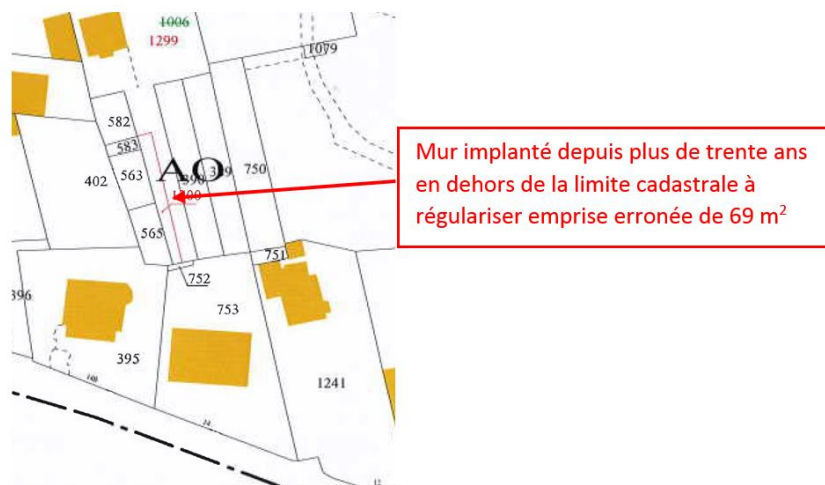
- D'acquérir la parcelle ZA N°1266 pour un montant de 100€
- De désigner Maître FOURNEL ENJOLRAS pour la passation des actes authentiques
- D'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

25. REGULARISATION FONCIERE RUE D'ANGLETERRE – PARCELLES 583-563-565

Rapporteur : M. Dominique RAVEL

Lors de l'acquisition du bâtiment « Printania », il a été nécessaire de procéder à la vérification de la délimitation parcellaire. Il est apparu une irrégularité au cadastre, le mur d'un des propriétaires riverains étant situé sur le terrain nouvellement acquis par la commune. Il s'agit de régulariser une superficie de 69m². Les frais d'arpentage étant à la charge du propriétaire riverain, l'acte sera rédigé par le service foncier de la commune.



Compte tenu du fait que cette irrégularité est due à une erreur matérielle du cadastre, **Il est proposé au Conseil Municipal :**

- d'autoriser le maire à signer la cession de la parcelle de 69 m².
- de désigner Danielle FAURE IMBERT pour signer l'acte administratif

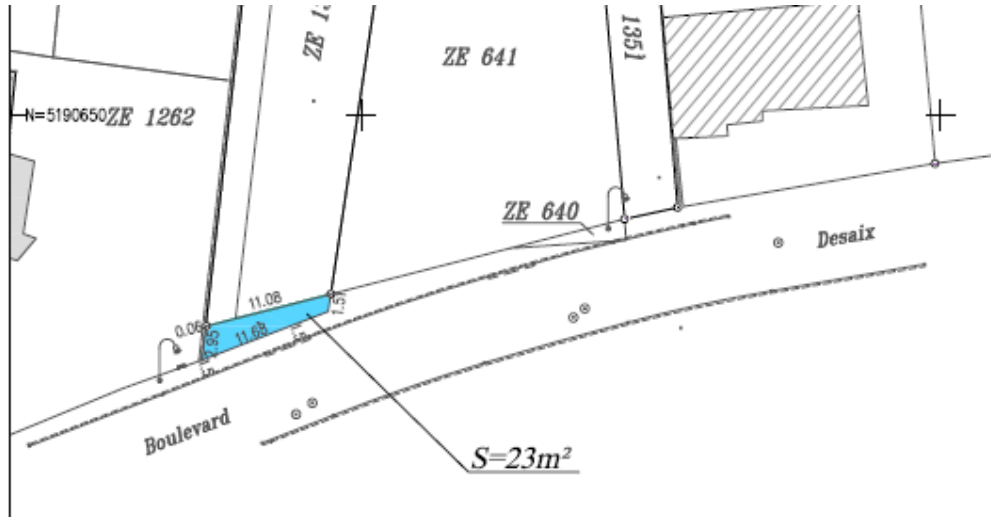
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

26. REGULARISATION FONCIERE ET CESSIION D'UNE PARCELLE SITUEE BOULEVARD DESAIX

Rapporteur : M. Dominique RAVEL

Il s'agit d'une régularisation d'un alignement Boulevard DESAIX. Cession par la commune de la parcelle en bleue d'une superficie de 23m² soit :

- pour le terrain : 23 m² à 5€ / m² soit 115€
- pour les frais de bornage : 540€ / 2 soit 270€



En accord avec l'acquéreur, **il est proposé au Conseil Municipal** une cession pour un montant de 400€, la commune prenant en charge le paiement de la prestation du géomètre.

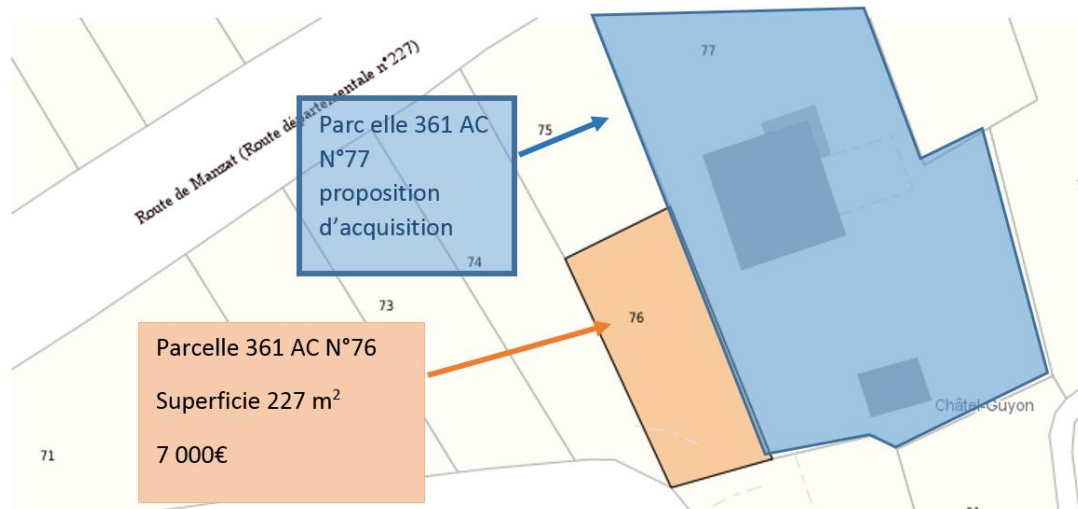
L'acte sera établi lors de l'acquisition global des terrains soit un acte tripartite commune régularisation – vendeur terrain constructible – acquéreur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

27. CESSION DE LA PARCELLE 361 AC 76 : ROUTE DE MANZAT

Rapporteur : M. Dominique RAVEL

Le propriétaire de la parcelle N°77 située route de Manzat propose d'acquérir la parcelle N°76. Le prix proposé est de 30€ par mètre carré soit 7000€, les frais de bornage et de notaire étant à la charge de l'acquéreur.



Il est proposé au Conseil Municipal :

- céder le terrain pour un montant de 7 000€,
- désigner Maître FOURNEL ENJOLRAS pour la passation des actes notariés
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



POUVOIR

Je soussigné(e) :

Domicilié(e) :

Donne pouvoir à :

Pour le Conseil Municipal du 17 Février 2020

- Pour : - prendre part à toutes les délibérations
- émettre tous votes et signer tous documents

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait le...../...../.....,

Porter la mention manuscrite

"Bon pour pouvoir"

SIGNATURE

Le Maire clôt la séance à 22h30

Compte-rendu établi à Châtel-Guyon, le jeudi 16 juillet 2020
Frédéric BONNICHON,
Maire de Châtel-Guyon

